



Interprovincial Cooperative Limited

FACTOR 540

FICHE SIGNALÉTIQUE

1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit: Factor 540*
Utilisation du Produit: Pour la suppression non sélective des mauvaises herbes.
N° De Code du Produit: 27988

Fabricant/Fournisseur: INTERPROVINCIAL COOPERATIVE LTD.
945 Marion St.
Winnipeg, Manitoba
R2J 0K7 www.ipco.ca

Entree en Vigueur: le 01 janvier 2012

Ce Produit est Reglemente en Vertu de la loi sur les Produits Antiparasitaires

2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets de la Surexposition:

Voie d'exposition: Par inhalation, contact avec les yeux, ingestion, contact avec la peau.
Inhalation: La toxicité orale d'une seule dose est faible ou modérée.
Contact avec les yeux: Peut provoquer une faible irritation transitoire des yeux, mais pas de lésions à la cornée.
Contact avec la peau: Provoque l'irritation de la peau.
Ingestion: La toxicité orale d'une seule dose est faible ou modérée

3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPONENT	NUMERO CAS	% (W/W)
Sel de potassium de Glyphosate	70901-12-1	47.53 – 50.47
Autres ingrédients		49.47 – 52.53

Ingrédients qui ne sont pas énumérés sont propriétaires ou non dangereux

4: PREMIERS SOINS

Inhalation: Placer la victime à l'air frais. Appliquer la respiration artificielle SEULEMENT si la respiration a cessé. Obtenir l'aide d'un médecin IMMÉDIATEMENT.

Ingestion: En cas d'ingestion, provoquer le vomissement immédiatement en administrant deux verres d'eau et stimulant la gorge avec le doigt. Ne jamais rien administrer par la bouche si la personne est inconsciente.

Peau: Rincer la peau avec de l'eau courante, et continuer de rincer avec de l'eau courante pour 30 minutes. Rincer pendant l'enlèvement des vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, continuer de rincer. Obtenir l'aide d'un médecin IMMÉDIATEMENT.

Yeux: En cas de contact, rincer les yeux avec beaucoup d'eau pour 30 minutes et obtenir l'aide d'un médecin.

Soins Médicaux
D'urgence: Pas d'antidote spécifique. Le traitement de l'exposition doit viser à soulager les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir avec soi la fiche signalétique et, si disponible, le contenant ou l'étiquette du produit au moment d'appeler un centre antipoison ou un médecin ou d'aller subir des traitements.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur:

MSDS # 026

PCP# 27988

le 01 janvier 2012

Page 1 of 7

5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Risques D'incendie ou D'explosion:	En cas de feu, la fumée peut contenir la matière originale en plus de produits de combustion de compositions diverses pouvant être toxiques et irritants. Les produits de combustion peuvent être, entre autres, les suivants: Oxydes de phosphore, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et gaz carbonique.
Moyens D'extinction:	Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, se servir de brouillard d'eau, de gaz carbonique, de poudre chimique ou de mousse.
Risques de Produits Comburants:	Pas disponible
Produits Dangereux de Combustion:	En cas de feu, la fumée peut contenir la matière originale en plus de produits de combustion de compositions diverses pouvant être toxiques et irritants. Les produits de combustion peuvent être, entre autres, les suivants: Oxydes de phosphore, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et gaz carbonique.
Moyens D'extinction Spéciaux:	Garder les gens éloignés. Isoler l'incendie et interdire l'entrée aux personnes dont la présence est inutile. Se servir d'un brouillard d'eau pour refroidir les contenants exposés et la zone touchée jusqu'à ce que l'incendie soit maîtrisé et que le danger d'une reprise du feu soit passé

6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

En cas d'un déversement, absorber le produit avec un matériel inerte et éliminer selon les règlements applicables

7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur, D'étincelles, et de remplissage de contenants. Tenir à l'écart des enfants. Prévenir le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas entreposer près d'engrais, produits alimentaires, graines, insecticides ou fongicides. Ne pas contaminer les fossés d'irrigation ou les sources d'eau domestiques. Si cela se produit, aviser la police ou les autorités locales.

8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites D'exposition:

Sel de potassium de N-(phosphonométhyl) glycine; {Sel de potassium de glyphosate}

LD50-Oral: > 5000 mg/kg Rat

LD50-Dermal: > 5600 mg/kg Rabbit

LC50: > 3.18 mg/l 4 hr Rat

Contrôles

D'ingénierie: Ventilation locale est requise.

Appareil Oculaire: Utiliser des lunettes de sécurité avec écrans latéraux approuvées par l'ACNOR (CSA) ou des lunettes protectrices contre les éclaboussures.

Appareil Respiratoire: Aucune protection respiratoire n'est nécessaire sauf que lorsqu'une brume est produite. Dans ce cas, un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA contre les brumes est recommandé.

Protection de la Peau (Bras et mains):

Des gants de CPV ou de caoutchouc.

Protection de la Peau (Pieds):

Des bottes de caoutchouc.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur:

MSDS # 026

PCP# 27988

le 01 janvier 2012

Page 2 de 7

Protection de la Peau (Corps):	Une combinaison de travail.
Autres Protections Personnelles:	Les recommandations offertes ci-dessus indiquent en général les équipements qui protégeront contre la surexposition au produit. Les conditions d'utilisation, la capacité des mesures d'ingénierie ou de contrôles, et les expositions actuelles prescriront la nécessité d'utiliser des équipements de protection spécifique pour votre place de travail.

9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique:	Liquide
Apparence et Odeur:	Juane, odeur d'amine
Poids Spécifique: (@ 20 °C)	1,3573
Densité de Vapeur: (Air = 1)	Pas disponible
Solubilité Aqueuse:	Soluble
Solubilité dans L'eau:	Pas disponible
Point de Congélation:	< 0°C
Volatilité en % par Volume:	Pas disponible
Point D'ébullition:	100°C
Seuil de L'odeur (ppm):	Pas disponible
Coefficient de Répartition eau/huile:	Pas disponible
Pression de Vapeur: (mm d'Hg)	Pas disponible
Taux D'évaporation:	Pas disponible
pH:	4,5 – 4,9 67.7 gms/l
Viscosité:	Pas disponible
Point D'éclair et Méthode de Détermination:(°C)	>100°C (Tag coupelle fermée)
Limite D'inflammabilité (% en Air):	Inférieure: Pas disponible Supérieure: Pas disponible
Température D'Auto-Ignition:(°C)	Sans objet

10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Température de Décomposition: (°C)	Pas disponible
Stabilité:	Stable dans les conditions normales.
Produits à Éviter:	Éviter le contact avec: acides, halogènes, oxydants, peroxides, acier d'acier et non doublé en fer, galvanisé
Produits de Décomposition Dangereux:	Les produits de décomposition dépendent de la température, de la quantité d'air et des autres matières présentes. Les produits de décomposition peuvent comprendre, entre autres, les suivants: monoxyde de carbone, gaz carbonique, amines, hydrocarbures, oxydes d'azote, oxydes de phosphore. Des gaz toxiques sont générés au cours de la décomposition.

Polymérisation ou

Condensation

Dangereuse:

Conditions à Éviter:

Ne se produit pas

Stable sur le plan thermique à des températures d'utilisation normales. L'ingrédient actif se décompose à température élevée. Le gaz généré au cours de la décomposition peut causer de la pression dans les systèmes fermés.

11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé. Les données obtenues sur des similaires et sur les composants sont résumées ci-dessous.

Formulation similaire

Toxicité orale aiguë

Rat, DL50: > 5,000 mg/kg de poids corporel

Presque pas toxique.

Catégorie FIFRA IV.

Toxicité cutanée aiguë

Rat, DL50: > 5,000 mg/kg de poids corporel

Presque pas toxique.

Catégorie FIFRA IV.

Irritation cutanée

Lapin, 3 animaux, Test OCDE 404:

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 14

Indice Primaire d'Irritation (PII): 2.2/8.0

Irritation modérée.

Catégorie FIFRA III.

Irritation oculaire

Lapin, 3 animaux, test OCDE 405:

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3

Irritation modérée.

Catégorie FIFRA III.

Toxicité aiguë par inhalation

Rat, CL50, 4 heures, aérosol: > 1.20 mg/L

Légèrement toxique.

Catégorie FIFRA III.

Aucune mortalité. Pour le test d'inhalation, le produit a été conçu sous forme d'aérosol. Étant donné que pendant le transport le produit ne sera pas sous la forme d'un aérosol avec une concentration dangereuse, il est classé comme non dangereux par les règlements de transport, conformément aux articles 2.6.2.2.4.7(b) et (c) des Recommandations des NU pour le Transport de Marchandises Dangereuses.

Sensibilisation de la peau

Cobaye, test de Buehler:

Incidence positive: 0 %

N- (phosphonométhyl) glycine; {glyphosate}

Mutagénicité

Test(s) de mutagénicité in vitro et in vivo:

Non mutagène.

Toxicité par administration répétée

Lapin, dermique, 21 jours:

Toxicité DSENO: > 5,000 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: néant

Rat, oral, 3 mois:

Toxicité DSENO: > 20,000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: néant

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur:

MSDS # 026

PCP# 27988

le 01 janvier 2012

Page 4 de 7

Effets chroniques / carcinogénicité

Souris, oral, 24 mois:

Tumeur DSEO: > 30,000 mg/kg d'aliment
 Toxicité DSENO: ~ 5,000 mg/kg d'aliment
 Tumeurs: néant

Organes/systèmes cibles: foie

Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques

Rat, oral, 24 mois:

Tumeur DSEO: > 20,000 mg/kg d'aliment
 Toxicité DSENO: ~ 8,000 mg/kg d'aliment
 Tumeurs: néant

Organes/systèmes cibles: yeux

Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques

Toxicité pour la reproduction/la fertilité

Rat, oral, 3 générations:

Toxicité DSENO: > 30 mg/kg de poids corporel
 Reproduction DSENO: > 30 mg/kg de poids corporel
 Organes/systèmes cibles chez les parents: néant
 Autres effets chez les parents: néant
 Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant
 Autres effets chez les jeunes: néant

Toxicité sur le développement/tératogénicité

Rat, oral, 6 - 19 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 1,000 mg/kg de poids corporel
 Développement DSENO: 1,000 mg/kg de poids corporel
 Autres effets sur l'animal mère: diminution de la prise de poids, survie réduite
 Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantatoire, ossification tardive
 Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Lapin, oral, 6 - 27 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 175 mg/kg de poids corporel
 Développement DSENO: 175 mg/kg de poids corporel
 Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant
 Autres effets sur l'animal mère: survie réduite

Effets sur le développement: néant

12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement. Les données obtenues sur des produits similaires et sur les composants sont résumées ci-dessous.

Formulation similaire

Toxicité aquatique, poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, semi-statique, CL50: 3.13 mg/L
 Relativement toxique.

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 72 heures, statique, CEb50 (biomasse): 0.124 mg/L
 Hautement toxique.

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 250 µg/abeille
 Presque pas toxique.

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Oral, 48 heures, DL50: > 238.8 µg/abeille
 Presque pas toxique.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur:

MSDS # 026

PCP# 27988

le 01 janvier 2012

Page 5 de 7

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

Ver de terre (*Eisenia foetida*):

Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 10,000 mg/kg de sol sec
Presque pas toxique.

Toxicité pour les organismes du sol, micro-organismes

Test de transformation de l'azote et du carbone:

40 L/ha, 28 jours: Moins de 25% des effets sur les processus de transformation de l'azote et du carbone contenus dans le sol.

Formulation similaire

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 8.0 mg/L
Relativement toxique.

N-(phosphonométhyl)glycine; {glyphosate}

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 4,640 mg/kg d'aliment
Seulement légèrement toxique.

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 4,640 mg/kg d'aliment
Seulement légèrement toxique.

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: > 3,851 mg/kg de poids corporel
Presque pas toxique.

Bioaccumulation

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Poisson entier: FBC: < 1
Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

Dissipation

Sol, champs:

Demi-vie: 2 - 174 jours
Koc: 884 - 60,000 L/kg
Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique:

Demi-vie: < 7 jours

13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer les résidus dans un incinérateur approuvé ou dans une installation de traitement ou d'élimination des résidus selon les règlements applicables. Ne pas éliminer aucun résidu dans un égout local ou dans les déchets domestiques.

14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit est classé comme «**non réglementé**» en vertu du règlement de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses

15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Numéro D'enregistrement
Loi Sur Les Produits
Antiparasitaires: 27988
Pour de Plus Amples
Renseignements,
Composer: 204-233-3461
Etat de la fs:
Remplace la fs
Datee du: September 01, 2009

16: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Classification Simdut: D2B
Avis: Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources qui sont reconnues être fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.